



**« L'homme ne promène pas son chien,
c'est lui qui est promené par son chien »**
Michel TOURNIER

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Article 1 : Le préambule

En vous engageant avec nous et afin d'assurer la meilleure expérience possible dans notre structure, vous certifiez avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et y adhérer sans réserve.

Chacune des personnes vous accompagnant ou placées sous votre responsabilité, ainsi que leurs représentants légaux (*cas des mineurs notamment*) en ont également été informées.

La courtoisie, le savoir-vivre et le respect restent le moteur de toute activité de loisir. Tout acte délictueux ou malveillant des participants envers nous, d'autre participant ou pire, envers nos chiens seront tenu responsable de leur agissement à hauteur de la gravité de leurs comportements.

Les initiatives personnelles imprudentes sortant du cadre des consignes engageant des dommages corporels ou matériels seront portés à la responsabilité de l'auteur.

Tout litige en application aux présentes CGV est soumis aux juridictions françaises et au droit français.

Article 2 : La condition physique

Afin de respecter la vie privée de chacun, nous ne demanderons pas de justificatifs médicaux, néanmoins nos activités sont ouvertes uniquement aux personnes ne présentant aucune contre-indication médicale à la pratique des activités de chiens de traineau.

Les femmes enceintes et les enfants de moins de 3 ans ne peuvent participer à nos activités quelles qu'elles soient, pour des raisons de sécurité.

Pour des raisons techniques, les personnes souffrant d'un handicap quelconque sont invitées à nous le signaler afin que nous puissions adapter l'activité.

Article 3 : l'équipement individuel recommandé

L'activité que l'on vous propose est une activité en montagne, voici une liste non-exhaustive de l'équipement recommandé :

- Des chaussures chaudes et imperméables (*chaussures de ski interdites*) ;
- Des vêtements (*pantalon et veste*) chauds et imperméables ;
- Un bonnet ;
- Une paire de gants chauds (*ou moufles + sous-gants*) ;
- Une paire de lunettes solaire (catégorie 3 recommandée au minimum) ;
- De la crème solaire (idéalement 50+).

Suivant les conditions, le non-respect de cet équipement minimal peut contraindre le moniteur à annuler la prestation.

Article 4 : Encadrement et Sécurité

Notre vie est rythmée par nos chiens, nous les élevons, nous avons une connaissance absolue de nos animaux, on connaît leurs réactions et les caractères de chacun.

Notre mission est de vous partager une once de notre quotidien avec nos chiens, de fait, nous disposons d'une obligation de moyens envers vous, afin de vous assurer un maximum de sécurité et de plaisir.

En participant à une activité, vous devez d'accepter toutes les consignes que l'on vous donne. Le non-respect des consignes peut nous mener à stopper l'activité si on estime que vous êtes un danger pour vous-même, pour les personnes qui vous accompagnent, ou pour nos chiens.

Dans ce cas, aucun dédommagement n'est prévu de notre part. En participant à une activité, vous êtes également conscient des risques objectifs liés aux activités de montagne et de nature en général.

Vous vous engagez à ne pas reporter la responsabilité de ces risques sur la structure. En ce



sens, le moniteur peut être amené à écourter une activité si les conditions ou la situation le nécessitent. Nous nous réservons donc la possibilité de changer le déroulement de nos activités, de changer de site, de suspendre, de décaler les horaires ou annuler l'activité.

Enfin petite précision, les chiens extérieurs ne sont pas acceptés sur le lieu de l'activité.

Article 5 : Assurances

Nous disposons d'une assurance couvrant les Responsabilité Civile professionnelles.

Toutefois, il est de votre responsabilité de vous renseigner si votre assurance encadre l'activité proposée, pour cela, renseignez-vous auprès de votre assurance sur votre couverture et les extensions temporaires possibles.

Article 6 : Les réservations

Les réservations s'effectuent via tous nos réseaux sociaux et tous les modes de communication qui sont mis à votre disposition.

Une réservation est effective à la réception du paiement de l'acompte de 50% par virement bancaire (RIB sur demande) et à la réception de ce présent document qui doit être retourné paraphé et signé.

Au moment de la réservation, il convient également de communiquer à votre interlocuteur de nombreux éléments qui permettront d'organiser au mieux l'activité.

Eu égard à la loi « Informatique et Liberté » du 6 Juillet 1978 modifiée, vous possédez un droit de regard sur ces informations et pouvez demander qu'elles soient supprimées.

Article 7 : Les activités proposées

a) Traîneau à chiens en hiver (détailé par la suite)

b) Cani-kart au printemps/été/automne

Nous nous laissons la liberté de pouvoir annuler les activités cani-kart pour cause de température trop élevée, ou de forte pluie. C'est pourquoi ces activités sont proposées uniquement tôt le matin ou le soir.

Article 8 : Les horaires

Nous vous demandons de prendre vos dispositions afin de respecter les horaires fixés. Merci de prévoir d'arriver au moins 15 minutes avant l'heure, comme le veut la citation « **Être à l'heure c'est déjà être en retard** ».

Tout retard de votre part amputera la durée de l'activité et un retard trop important (*à savoir plus de 15 minutes*) entraînera une annulation de votre fait de la réservation et ne donnera lieu à aucun remboursement, ni indemnité.

Bien évidemment, cette règle s'applique également à nous et un retard de notre fait n'amputera en aucun cas sur la durée de la prestation.

Article 9 : La durée

Pour des questions d'organisation, les durées indicatives des activités comprennent la totalité de la prestation. Le mushing est une activité qui nécessite une importante logistique ainsi que de nombreuses connaissances et compétences.

Aussi, les explications pédagogiques liées aux chiens, au matériel, aux techniques ou à l'environnement font partie intégrante de la séance, tout comme l'apprentissage sans chien, le temps d'attelage, l'hydratation des chiens, etc.

Nos activités ne sont pas des manèges programmables mais bien liées à du vivant dans un environnement montagnard changeant.

Les durées des activités dépendent donc également des conditions extérieures et de la forme des chiens, un traîneau n'a pas la même vitesse sur une neige glacée ou poudreuse, un chien ne court pas avec la même aisance le matin à la fraîche ou l'après-midi au soleil.

Article 10 : Les tarifs

Nos tarifs correspondent à l'activité complète avec les chiens, à savoir l'encadrement par un moniteur qualifié, l'accès aux pistes conventionnées, le baptême et bien sûr la responsabilité civile professionnelle du moniteur.

Toutefois, l'assurance individuelle et l'équipement recommandé ne font pas partie de la prestation.



Voici la grille tarif pour le baptême :

Baptême en chien de traîneau	
<i>Balade assise dans un traîneau ou kart Prestation de 1 heure avec explications</i>	
1 Adulte (<i>à partir de 11 ans</i>)	1 Enfant (<i>de 3 à 10 ans</i>)
80 €	50 €

Article 11 : Les bons cadeaux

L'achat de bon cadeau est réalisable à tout moment de l'année, toutefois au moment de son achat, il est absolument obligatoire de prendre son rendez-vous immédiatement. Un virement bancaire de la somme totale sera demandé lors de la réservation.

De plus, sachez que les bons cadeaux sont uniquement valables pour une saison.

Donc, si vous avez achetez votre bon en cours de saison (*entre le mois de décembre et le mois de mars de l'année d'après*), votre bon est valable uniquement pour la saison entamée.

Un bon cadeau n'est pas remboursable.

Article 12 : Les annulations

En cas d'annulation de votre part, sans raisons médicales certifiées et attestée, votre acompte ne vous sera pas remboursé.

Toute prestation interrompue, abrégée de votre fait pour quelque raison que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

En cas d'absence ou de retard de votre part entraînant l'impossibilité de la prestation, aucun remboursement ne sera effectué (*panne de voiture, manque d'anticipation de l'état des routes, erreur de date, etc.*).

En cas de crise nationale ou internationale (*épidémie, pandémie, conflit...*) qui rendrait notre prestation irréalisable, nous procéderons au report ou à l'annulation de votre réservation, avec un remboursement à la clef.

La neige, le vent, les nuages et les différents aléas météorologiques font partie de notre quotidien, de ce fait les conditions météorologiques ne sont en aucun cas une cause d'annulation, excepté sur décision du musher. Par manque de neige, la prestation sera obligatoirement transformée en traîneau à roues (cani-kart) sous décision du musher.

En cas d'annulation de notre part, une solution de remplacement pourra vous être proposée si cela est possible, le cas échéant, votre acompte vous sera intégralement remboursé sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Vous serez notifié par courrier électronique ou par message de cette annulation, a compter de sa réception vous disposez d'un délai de deux mois pour nous faire parvenir un IBAN afin qu'on puisse réaliser ce remboursement, auquel celui-ci sera perdu et ne donnera lieu à aucune possibilité de recouvrement.

Article 13 : Le droit à l'image

Lors de nos activités, les participants acceptent d'être photographiés et ou filmés et nous autorisent à diffuser les photos ou vidéos sur notre site internet, notre page Facebook, par voie de presse ou télévision.

Dans le cas contraire, les participants ou les représentants légaux doivent nous faire parvenir par écrit une demande de non-acceptation de diffusion des images.

Dès lors, vous consentez sans réserve à ces Conditions Générales de Ventes qui viennent vous être exposées.

Nom, date et signature du client

**Adresse : Auberge gîte de la Praille
01110 Hauteville Lompnes**
Accueil chien de traîneau tout de suite à droite en arrivant sur le parking le long du hangar

Pour toutes questions ou interrogations Au Cœur des Loups est à votre service au
06.58.01.12.19

